1ère édition : avril 2018 - Mise à jour : mars 2019 n°9

Vaccination

CONTRE LES OREILLONS

*des arguments pour **convaincre**…*

Les oreillons sont une maladie infectieuse virale, due au virus *Myxovirus parotidis*, ou virus ourlien. L'infection se caractérise par l'inflammation de la glande parotide, avec des douleurs locales et de la fièvre. La transmission se fait par voie aérienne (gouttelettes de salive) et l'incubation dure deux à trois semaines. La personne est contagieuse plusieurs jours avant de présenter des signes.

POURQUOI VACCINER CONTRE LES OREILLONS ?

1. La maladie est le plus souvent bénigne, asymptomatique dans 30 à 40 % des cas [1], mais il existe un **risque de complications graves** : méningite, surdité, inflammation du pancréas ou des testicules (pouvant entraîner exceptionnellement une stérilité chez le garçon après la puberté).

2. Entre 1986 (date d'introduction de la vaccination) et 2017, l'incidence des oreillons est passée de 900/ 100 000 à 6/ 100 000.

3. Cette vaccination est **désormais obligatoire** avant l'âge de 18 mois depuis la loi sur l'extension de l'obligation vaccinale. Elle est exigible pour l'entrée ou le maintien en collectivité à partir du 1er juin 2018, pour tout enfant né à partir du 1er janvier 2018.

LE VACCIN EST-IL EFFICACE ?

1- Avant l'introduction du vaccin en France, des centaines de milliers de cas d'oreillons étaient recensés chaque année chez l'enfant. Actuellement, **la maladie a pratiquement disparu chez l'enfant** [2].

2- **L'efficacité** de la valence oreillons dans le ROR a été estimée à 64 à 66 % pour une dose, 83 à 88 % pour deux doses [3]. L'immunité conférée est **moindre que pour la rougeole, mais suffisante** pour juguler la circulation du virus, les oreillons étant une maladie moins contagieuse.

3- La durée de protection de la vaccination diminue avec le temps, un **effet d'émoussement de l'immunité** a été démontré, responsable de cas d'infection tardive chez des sujets vaccinés. Mais le risque de complications est réduit.

4- En **post-exposition**, la vaccination n'a pas prouvé sa capacité à prévenir les oreillons. Cette vaccination garde malgré tout son intérêt pour une protection ultérieure si le contact n'a pas été contaminant [4].

Pourquoi les trois valences ROR ensemble ?

La vaccination contre les oreillons a été introduite dans le calendrier vaccinal français en 1986 avec le vaccin combiné rougeole, oreillons, rubéole. Le vaccin oreillons monovalent n'est pas disponible. Avec le vaccin combiné, le nombre d'injection est moindre pour les enfants. Son administration, sa tolérance, son acceptabilité et donc son observance sont ainsi améliorées. Les trois valences répondent à la même stratégie à deux doses. L'association des antigènes rougeole-oreillons-rubéole est bien tolérée et sans risque.

Les recommandations vaccinales

- La vaccination contre les oreillons est obligatoire pour tous les **nourrissons** nés depuis le 1er janvier 2018. Le schéma vaccinal comporte l'administration d'une dose de vaccin ROR à l'âge de 12 mois (co-administration avec le vaccin méningococcique C) et une seconde dose entre 16 et 18 mois.
- En rattrapage, les **personnes nées depuis 1980** doivent avoir reçu au total 2 doses de vaccin ROR, quels que soient les antécédents contre ces trois maladies.
- Les **personnes migrantes** de statut vaccinal inconnu, nées depuis 1980 et âgées de 12 mois et plus devraient recevoir 2 doses de vaccin ROR (sachant que les programmes de vaccination des pays du tiers monde n'incluent jamais la valence oreillons).

Avec la participation du Pr Daniel Floret, Université Claude Bernard Lyon 1

Les contre-indications

- **Allergies** à l'un des composants
- Comme pour tout vaccin à virus vivant, tout **déficit immunitaire** par maladie ou traitement : biothérapie, corticothérapie ou immunosuppresseurs, VIH, transplantés
- Vaccin contre-indiqué **avant l'âge de 6 mois et lors d'une grossesse** par précaution
- Entre 6 et 8 mois révolus, le vaccin ROR n'a pas d'AMM et doit être utilisé par recours à une procédure de RTU.

Les vaccins disponibles

Les vaccins contre les oreillons actuellement disponibles, produits à partir de virus vivants atténués, et combinés avec la rubéole et la rougeole sont Priorix® et M-M-RVaxpro®.
Ils sont pris en charge à 100 % par l'assurance maladie jusqu'à 17 ans révolus, et à 65 % ensuite.

Sources

- **(1)** Lévy-Bruhl D. **Les oreillons : une maladie presque éliminée mais qui n'a peut-être pas dit son dernier mot**. Pédiatrie pratique 2013 (à paraître).
- **(2)** *Vaccinationinfoservice.fr*
- **(3) Vaccines for measles, mumps and rubella in children**, Demicheli, Cochrane 2012
- **(4)** HCSP, **Avis relatif à la conduite à tenir en cas d'épisodes de cas groupés d'oreillons en collectivité**, 11 juillet 2013

Références bibliographiques

- **Vaccination-info-service.fr** : *www.vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/oreillons*
- **Le calendrier des vaccinations et les recommandations vaccinales 2019**, Ministère des solidarités et de la santé, 2019-03, 73 p. *https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal*
- **Mes vaccins.net** : *www.mesvaccins.net*
- **Infovac** : *www.infovac.fr*
- **Santé publique France** (dossier oreillons) : *http://invs.santepubliquefrance.fr/fr../Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Oreillons*
- **Page du Ministère des solidarités et de la Santé sur la vaccination** : *http://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/*
- **Avis relatif à la conduite à tenir en cas d'épisodes de cas groupés d'oreillons en collectivité**, HCSP, 2013-07-11, 9 p. *https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=364*
- **Cire sud, Bulletin de veille sanitaire** novembre 2013 spécial vaccination, Epidémie d'oreillons en milieu étudiant à Marseille en 2010 : *http://invs.santepubliquefrance.fr/fr../layout/set/print/Publications-et-outils/Bulletin-de-veille-sanitaire/Tous-les-numeros/Sud/Bulletin-de-veille-sanitaire-Paca-Corse.-n-8-novembre-2013*

? LE VACCIN CONTRE LES OREILLONS EST-IL SÛR ?

Certains effets indésirables sont fréquents pour la vaccination ROR, mais **bénins et transitoires** : douleur au site d'injection, et, en tant que **vaccin vivant**, fièvre 5 à 12 jours après, arthrite de courte durée, éruption au site d'injection.
Indépendamment des effets liés la vaccination ROR, les réactions vaccinales après vaccination ourlienne sont dominées par des parotidites fugaces, indolores, unilatérales, survenant entre 10 et 20 jours après la vaccination. Des fébricules très modérées ou des érythèmes au point d'injection sont également possibles mais rares [(2)].
Quant aux allégations d'autisme suite au vaccin ROR, il s'agit d'un faux scientifique et la publication anglaise initiale a été retirée.

En cas d'épidémie que faire ?

En situation de cas groupés d'oreillons en collectivité (école, université, internat, caserne, club sportif...) il est recommandé :

- **la mise à jour** du statut vaccinal à deux doses de vaccin trivalent ROR
- **de proposer systématiquement une troisième dose de vaccin trivalent ROR aux personnes en ayant déjà reçu deux auparavant et dont la seconde a été administrée depuis plus de 10 ans**. Le périmètre d'application de cette mesure pourra être déterminé localement en fonction des caractéristiques de la collectivité et des groupes de personnes affectés.

Couverture vaccinale ROR «2 doses», 2015

(données des certificats de santé de 2015 ; données 2014 pour 6 départements sans données 2015)

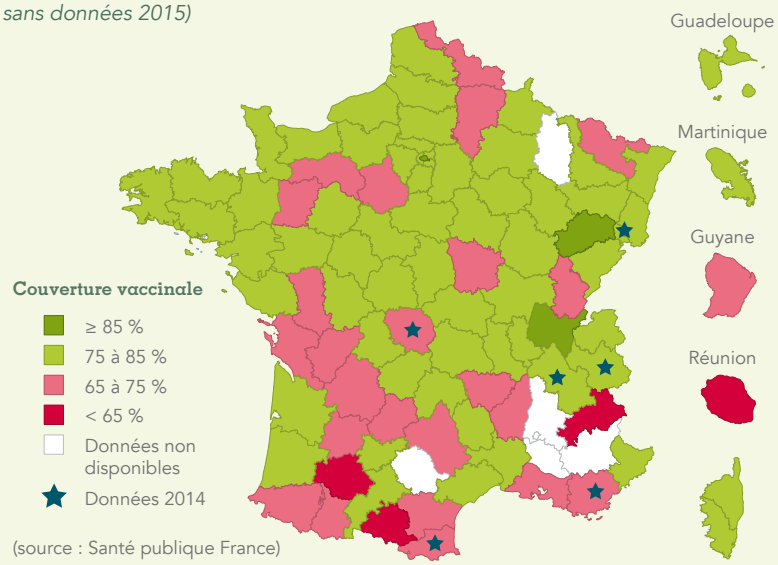

(source : Santé publique France)

Oreillons : incidence annuelle en France de 1986 à 2015
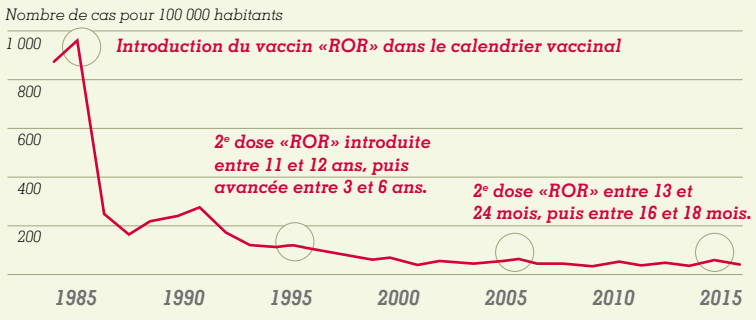
Sources : Réseau Sentinelles, rapport annuel 2014